

## GROUPE DE TRAVAIL COSUI REFORME DE L' ACTION SOCIALE

Le 09/11/2022 la CFTC a participé au comité de suivi afin de faire un point d'étape sur :

- l'évolution de l'offre vacances loisirs et la réforme du parc EPAF ;
- la réorganisation du réseau de l'action sociale ;
- la revue des prestations ;
- la gouvernance des opérateurs ;
- la communication de l'action sociale ministérielle.

**La CFTC finances a été surprise d'un ordre du jour aussi conséquent et ce, même pour un bilan d'étape. Le Secrétariat Général (SG) nous a répondu que c'était pour avoir une vision globale, généraliste des différents chantiers.**

➔ Réforme du parc EPAF et évolution de l'offre vacances loisirs :

Le 23 juin 2022, la cession des résidences EPAF a été confirmée avec l'engagement positif que 50 % de la somme revienne au projet immobilier de l'action sociale, à l'adaptation des prestations aux nouveaux besoins (restauration..) et à la rénovation des résidences conservées. 50 % de la vente (totale : 490 000€) de la Tour de Carole, sera partagée entre la rénovation du parc EPAF et des travaux sur la résidence de la Baule.

Concernant le site de la Saline, statu quo depuis le 08/07/2021. Suite aux difficultés propres à la résidence (accès compliqué, tarif de résidence abordable mais frais de billets d'avions conséquents...) plusieurs pistes ont été proposées notamment le transfert de la gestion du site à un autre opérateur (Igesa, Fondation Jean Moulin, fondation d'Aguesseau..) ou conservation de la gestion du site par l'EPAF avec des changements d'organisations qui restent à définir. Dans ce contexte le projet est reporté au 30/06/2023.

**Au vu de toute la complexité qu'engage le site des salines, la CFTC a appuyé la demande faite qu'un groupe de travail spécifique soit tenu.**

**Le Secrétariat Général a répondu que d'autres travaux étaient en cours et qu'un point serait fait sur les salines.**

Pour la montée en gamme des centres de vacances :

- Octobre 2022 : début des travaux sur la résidence de la Baule, elle comprend la rénovation complète des réseaux d'eau, du système de sécurité et de toutes les salles de bain (fin prévue vers 2023). Une autre phase de travaux (accueil, chambre, restaurant, bar, espace bien être) s'ensuivra en 2024 plus conséquente pour une finalisation définitive en 2025.

**La CFTC, lors de notre dernière bilatérale avec le SG, avait insisté sur le fait que la montée en gamme des résidences EPAF ne fasse pas augmenter le tarif des locations. Le SG nous l'avait confirmé.**

**Aujourd'hui, inquiète par toutes les rénovations programmées la CFTC a renouvelé sa crainte d'une augmentation tarifaire. Le SG a répondu que les travaux seraient payés avec la revente des sites et qu'il n'y aurait pas de soucis.**

Cependant, la CFTC finances s'interroge quant aux diverses augmentations tarifaires, aux pénuries de matériaux et de main d'oeuvre dont souffrent différents métiers actuellement dans le BTP et dans ce contexte, espère sincèrement qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises et cela même en revendant à l'offre la plus conséquente.

- Début 2023, début des études préparatoires pour la rénovation du site d'Agay ;

- Courant 2023, les résidences Agay, Prémanon, St Lary-Soulan, Gérardmer, auront un diagnostic amiante et énergie.

→ Réorganisation du réseau de l'action sociale :

Le 12 nouveaux responsables régionaux de l'Action Sociale sont sur leurs sites depuis le 10 octobre après une semaine d'intégration sur Paris et une rentrée sur site prévue le 02/11 pour la coordinatrice outre-mer . Certains ont une expérience en action sociale et/ou en qualité de vie au travail.

→ Revue des prestations :

**L'aide au logement pour étudiant** (instauré le 01/07/21) d'un montant de 400 € n'a pas rencontré le succès prévu. Seulement 590 bénéficiaires sur les 1875 prévus ont demandé à bénéficier de l'aide.

Le SG propose suite à la commission de travail interne de l'ALPAF du 14/10/22 deux possibilités :

- un montant revu par zone géographique :

- 500€ pour la zone 1 et les locations pris à l'étranger ;
- 400€ pour la zone 2 ;

- la revalorisation du barème de l'aide s'alignant sur celui de l'aide à la première installation, d'où une augmentation de 56 %.

Lors du prochain CNAS, sera présenté une étude complémentaire et un chiffrage budgétaire.

**Concernant la restauration**, elle sera l'axe prioritaire de 2023. Une enquête nationale sera réalisée auprès des agents et un groupe de travail sur le projet questionnaire sera organisé en amont.

Aussi, sur le site de l'INSEE de Dijon sera proposé une formule de livraison de repas en « frigos connectés » ; ce projet servira d'expérimentation.

**Pour l'aide à la parentalité**, le cycle de travail conduit depuis 2020 est clos, il aboutit à la proposition suivante :

- le CESU des 6-12 ans est étendu aux 14 ans révolus et jusqu'à 17 ans pour les familles monoparentales ou porteur de handicap ou pour financer du soutien scolaire ;

- une revalorisation de 5 % des montants du barème de ressources du CESU ;

- une aide nouvelle à la pratique sportive répartie sur 2 tranches (50 et 80 €), selon les ressources (quotient familial) ;

- pour l'outre-mer un dispositif d'aide versé directement aux familles sur justificatif, remplacera le CESU difficilement utilisable sur place.

Le budget de l'aide à la parentalité s'élèverait ainsi à 6,5M€.

→ Gouvernance des opérateurs

En début d'année 2023, un GT sera organisé afin d'aboutir à un schéma opérationnel d'ici le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Dans un premier temps, AGRAF, EPAF et ALPAF seront concernés par la réforme de la gouvernance des associations.

→ Communication de l'action sociale ministérielle

**La communication suite aux alertes de la CFTC a été renforcée par le SG afin de valoriser l'action sociale ministérielle.** Plusieurs outils de communication ont été envoyés aux agents (vidéos, questionnaires..). De plus, une enquête de satisfaction annuelle concernant l'intégralité des services de l'action sociale sera envoyée aux agents. Les résultats de cette enquête seront présentés chaque année au CNAS.

**PRESSE CFTC : CONTACT**

Mail : [federation.cftcfinances@gmail.com](mailto:federation.cftcfinances@gmail.com)